

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai 2015 à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, Dominique TRUFFAULT et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO et Hélène CÔME.

Madame Sandrine JOURNE donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET,  
Monsieur Didier BRILLANT donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD  
Monsieur Jason REGNIER donne pouvoir à Madame Marie GARCIA,

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

### ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- un projet de délibération fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité (RODP)
- la présentation du rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2014

#### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

#### 2. Avenant n°1 à la convention n°2 de réservation de berceaux – LPCR

Madame Nadine GOHARD explique qu'il était prévu de prendre 5 berceaux supplémentaires l'année prochaine, mais que, pour septembre 2015, il y a 4 demandes, pour 2 places vacantes. Il est donc proposé un avenant à la convention, pour répondre à la demande des familles. Il est à noter que ces places supplémentaires, négociées au même tarif que les 11 premières, sont prévues au BP 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **3. Convention avec le SIDOMPE pour la campagne annuelle d'auto-surveillance des retombées atmosphériques (mise en place de jauges)**

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit du renouvellement de la convention avec le SIDOMPE pour la pose de jauges permettant de mesurer les retombées atmosphériques situées dans la rose des vents de l'usine d'incinération. Ces jauges sont posées au cimetière et à Folleville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **4. Convention de médecine préventive avec le CIG**

Monsieur le maire explique que cette convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale, permet le suivi médical professionnel des agents communaux (visites médicales)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **5. Avis sur l'adhésion de la commune de St Arnoult en Yvelines au SEY**

Monsieur le maire explique que la commune de St Arnoult en Yvelines souhaite adhérer au SEY, pour la compétence électricité et qu'il convient que le conseil municipal se prononce sur cette admission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'admission de la commune de St Arnoult en Yvelines et adopte cette délibération.

### **6. Fixation du montant de la redevance RODP**

Monsieur le maire explique qu'il convient de revaloriser le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité, en prenant en compte dans le calcul, la population totale de la commune, issue du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 1 074 habitants.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la redevance maximale est de 197 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **7. Présentation du rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, pour l'année 2014**

Monsieur le maire explique, qu'au regard de ce rapport, la commune de Thiverval-Grignon maîtrise les coûts de ce service.

En 2016, l'appel d'offre devra être renouvelé. En termes d'économie à réaliser, il faut commencer à s'interroger. Une des pistes possibles serait de supprimer une collecte par semaine des ordures ménagères, en proposant un container plus grand à ceux qui en auraient besoin. Une autre piste se dessine autour de la collecte des encombrants (2 fois/an) qui pourrait être supprimée et remplacée par un service sur demande individuelle des habitants, en tournée organisée par les agents techniques de la commune.

Le Conseil Municipal acte la présentation du rapport annuel 2014 du service d'élimination des déchets ménagers.

### Tour de table :

Madame Catherine LANEN fait un retour de la réunion de la commission de suivi de site pour l'installation d'incinération de déchets non dangereux de Thiverval-Grignon, qui s'est tenue en Préfecture, le 28 mai dernier.

Elle explique que les mesures d'impact environnemental ne révèlent rien sur l'usine, simplement un peu de plomb provenant de la circulation routière.

Concernant l'incendie qui a eu lieu en début d'année, il s'agit d'un four qui a pris feu, à cause d'un liquide inflammable. Le poste électrique a également brûlé.

Elle rappelle qu'il existe des journées portes ouvertes du centre de traitement.

Monsieur Dominique TRUFFAULT relaie une demande d'habitantes de Grignon de poser un banc devant la salle de billard.

Il demande s'il existe un arrêté qui prévoit de ranger ses poubelles après la collecte.

Monsieur le maire précise que non, mais qu'il y a déjà eu plusieurs interventions écrites dans le journal local et qu'il faudra peut-être en arriver à des mesures plus drastiques.

Madame Hélène CÔME rappelle que la kermesse de l'école aura lieu le samedi 27 juin. La commune a prévu une structure gonflable et mettra sa carte METRO à disposition de l'école, pour les achats nécessaires.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande quand seront réalisés les traçages au sol des stationnements prévus dans le cadre de la commission sécurité routière.

Monsieur le maire répond que le BP 2015 n'a pas pu intégrer ces dépenses en entreprises. Si l'on parvient à dégager quelques marges de manœuvre d'ici à l'automne, l'achat de la peinture sera effectué en direct et l'équipe technique se chargera de réaliser les traçages.

Monsieur Laurent MEULENYSER demande où en sont les travaux de la commission sécurité routière et si les aires de jeux vont être rééquipées.

Monsieur le maire répond que le budget 2015 n'a pas pu prendre en compte ces deux sujets (voir paragraphe précédent).

Concernant le parc de Grignon, Monsieur MEULENYSER demande si, en cas d'acquisition par le PSG, l'espace boisé fera partie de la vente.

Monsieur le maire précise que, sans division du terrain, il sera vendu dans son ensemble.

Monsieur MEULENYSER formule le souhait que la commune « négocie » l'accès au parc pour les habitants.

Monsieur le maire confirme que le sujet a été abordé avec le ministère de l'agriculture - en charge de la vente. Cependant, si c'est un acquéreur privé qui réalise l'achat, il pense qu'il sera fort difficile d'obtenir cette autorisation.

Il rappelle que le PSG doit prendre sa décision définitive d'ici l'été 2015 (entre Poissy et Thiverval-Grignon).

Madame Nadine GOHARD explique que Monsieur MORATOGLOU a décidé de donner 2 ou 3 chalets d'habitation à la commune, en raison du départ de l'école de tennis dans le sud de la France.

La commune n'aurait que le démontage, transport et remontage des chalets à Folleville (dépense estimée à 12 000€/chalet). Ils pourraient servir à l'installation d'un nouveau centre de loisirs car très modulables. Ces chalets devront être climatisés.

Ce serait une bonne affaire pour la commune, car un premier devis d'un nouveau centre s'élevait à 250 000€.

#### **Informations du maire :**

Monsieur le maire annonce une prochaine réunion au ministère de l'Agriculture, avec la Préfecture, l'EPFY, et la commune, pour la cité résidentielle.

Il annonce également l'annulation du contrat rural en cours. Les 2 opérations : réhabilitation du pont planté et du local associatif de Grignon ne seront pas réalisées, faute de crédits d'investissement suffisants au BP 2015.

Un prochain contrat rural pourra prendre effet en 2017, mais ne pourra pas reprendre les opérations annulées.

Monsieur le maire annonce que l'enquête publique de modification du PLU pour Folleville aura lieu du 4 juin au 4 juillet 2015 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.